

**COMPTE RENDU DÉTAILLÉ DES DÉCISIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

SÉANCE DU 17 SEPTEMBRE 2015

L'Assemblée Communale s'est réunie le 17 septembre 2015 à 17 heures, sous la présidence de M. Jean-Louis FOUSSERET, Maire.

Étaient présents : M. Jean-Louis FOUSSERET, M. Eric ALAUZET (jusqu'à la question n° 21 incluse), M. Frédéric ALLEMANN, Mme Anne-Sophie ANDRIANTAVY, M. Thibaut BIZE, M. Nicolas BODIN, M. Patrick BONTEMPS, M. Emile BRIOT, M. Guerric CHALNOT, M. Pascal CURIE, M. Yves-Michel DAHOUI, Mme Danielle DARD, M. Cyril DEVESA, Mme Myriam EL YASSA (à compter de la question n° 42), Mme Béatrice FALCINELLA, Mme Fanny GERDIL-DJAOUAT, M. Abdel GHEZALI, Mme Pauline JEANNIN, Mme Solange JOLY, Mme Myriam LEMERCIER, M. Jean-Sébastien LEUBA, M. Christophe LIME, M. Michel LOYAT (à compter de la question n° 10), Mme Elsa MAILLOT, Mme Carine MICHEL, M. Thierry MORTON, Mme Danielle POISSENOT, M. Yannick POUJET, M. Anthony POULIN, Mme Françoise PRESSE, Mme Karima ROCHDI, M. Dominique SCHAUSS (jusqu'à la question n° 1 incluse et à compter de la question n° 27), M. Rémi STHAL, Mme Ilva SUGNY, Mme Catherine THIEBAUT, Mme Anne VIGNOT, Mme Sylvie WANLIN, Mme Marie ZEHAF, M. Pascal BONNET, Mme Catherine COMTE-DELEUZE, M. Laurent CROIZIER, Mme Marie-Laure DALPHIN, M. Ludovic FAGAUT, Mme Odile FAIVRE-PETITJEAN, M. Philippe GONON, M. Jacques GROSPERRIN (jusqu'à la question n° 24 incluse), M. Michel OMOURI, Mme Sophie PESEUX, Mme Mina SEBBAH, Mme Christine WERTHE, M. Julien ACARD, M. Philippe MOUGIN.

Secrétaire : Mme Catherine THIEBAUT.

Absents : M. Eric ALAUZET (à compter de la question n° 22), Mme Claudine CAULET, M. Emmanuel DUMONT, Mme Myriam EL-YASSA (jusqu'à la question n° 41 incluse), M. Michel LOYAT (jusqu'à la question n° 9 incluse), Mme Rosa REBRAB, M. Dominique SCHAUSS (à compter de la question n° 2 jusqu'à la question n° 26 incluse), M. Jacques GROSPERRIN (à compter de la question n° 25).

Procurations de vote : M. Eric ALAUZET à Mme Françoise PRESSE (à compter de la question n° 22), Mme Claudine CAULET à Mme Anne VIGNOT, M. Emmanuel DUMONT à M. Guerric CHALNOT, Mme Myriam EL-YASSA à M. Nicolas BODIN (jusqu'à la question n° 41 incluse), M. Michel LOYAT à Mme Danielle DARD (jusqu'à la question n° 9 incluse), Mme Rosa REBRAB à M. Yves-Michel DAHOUI, M. Dominique SCHAUSS à M. Abdel GHEZALI (à compter de la question n° 2 jusqu'à la question n° 26 incluse), M. Jacques GROSPERRIN à M. Ludovic FAGAUT (à compter de la question n° 25)

<<<<<>>>>>

En préambule, M. le Maire a évoqué le terrible incendie ayant frappé l'Hôtel de Ville et a rappelé combien il était important de tenir les débats à la salle du Conseil Municipal. Il a remercié les pompiers qui sont intervenus, les services de la Ville et de l'Etat.

M. le Maire a rendu hommage à M. Patrick AYACHE, Directeur Général des Services, qui quitte ses fonctions, faisant valoir ses droits à la retraite après 14 années passées à la tête des services municipaux.

Il a également salué Mme Anne-Valérie CHIRIS-FABRE, Directeur Général Adjoint des Services en charge du Pôle à la Population, qui quitte les services de la Ville pour poursuivre sa carrière à la Ville de Lille.

Il a ensuite présenté M. Didier DELAUNOIS, nouveau Directeur des TIC et M. Anthony JOLY, nouveau Directeur de la Maîtrise de l'Energie.

M. le Maire a, en outre, évoqué la question des réfugiés. Il a rappelé son engagement pris le 5 septembre dernier pour accueillir des réfugiés selon les capacités de la Ville. Il a indiqué que les habitants de Besançon et du Grand Besançon se mobilisent.

Il a ensuite décliné les grandes orientations de son plan d'action :

- recensement des logements municipaux,
- engagement des bailleurs sociaux qui devront indiquer les logements à disposition,
- recensement des offres des associations et des communes via une boîte mail,
- volet éducatif : faciliter la scolarisation des enfants,
- mobilisation sur le territoire de l'Agglomération,
- l'hébergement : le groupement de Coopération Sociale du Doubs pilotera l'accueil des réfugiés,
- le mouvement associatif : aide des associations caritatives,
- le stockage et mise à l'abri par la Ville,
- création d'une plateforme collaborative pour permettre aux Bisontins de manifester leur solidarité.

CONSEIL MUNICIPAL

1. Conseil Municipal - Installation d'une nouvelle Conseillère Municipale

A l'unanimité des suffrages exprimés, le Conseil Municipal a pris acte de la démission de M. Michel VIENET et de l'installation de Mme Christine WERTHE.

2. Exercice 2015 - Autorisation de principe accordée au Maire pour accomplir certains actes de gestion courante - Bilan des décisions prises dans le cadre des articles L 2122-22 et L 2322.2 du Code Général des Collectivités Territoriales

A l'unanimité des suffrages exprimés, le Conseil Municipal a décidé de prendre acte du bilan des décisions prises dans le cadre des articles L 2122-22 et L 2322.2 du Code Général des Collectivités Territoriales.

3. Conseil Municipal - Commissions - Représentations - Modifications

A l'unanimité des suffrages exprimés, le Conseil Municipal a décidé de se prononcer favorablement sur les modifications suivantes :

- Commission n° 4 : M. Gueric CHALNOT en lieu et place de Mme Fanny GERDIL-DJAOUAT,

- Commission n° 6 : Mme Fanny GERDIL-DJAOUAT en lieu et place de M. Gueric CHALNOT,

- EPCC Saline Royale d'Arc-et-Senans : M. PINARD est désigné en tant que personnalité qualifiée par la Ville de Besançon en remplacement de M. ROIGNOT.

4. Modification des statuts de la CAGB

A l'unanimité des suffrages exprimés, le Conseil Municipal a décidé de se prononcer favorablement sur la modification des statuts de la CAGB qui porte principalement sur une extension de compétences, notamment dans les domaines de l'économie et du sport, ainsi que sur des précisions rédactionnelles.

Mme PRESSE, M. CURIE, Mme ROCHDI et Mme MAILLOT n'ont pas pris part au vote.

5. SPL Territoire25 - Modifications du capital social

A l'unanimité des suffrages exprimés (2 abstentions), le Conseil Municipal a décidé :

- d'approuver l'augmentation de capital de la SPL Territoire 25 proposée pour un montant total de 611 400 € sur 2015 et 2016,

- d'approuver la souscription par la Ville de Besançon de 2 038 actions d'une valeur nominale de 100 € chacune, soit un montant total de 203 800 €, réparti en 112 090 € au titre de 2015 et 91 710 € au titre de 2016,

- d'approuver la modification du capital social par l'entrée de la commune de Dampierre-les-Bois,

- d'autoriser ses élus représentants à se positionner favorablement sur ces décisions dans les instances dirigeantes de la SPL Territoire 25 dont ils sont membres et à voter les modifications statutaires qui en résultent.

M. BODIN n'a pas pris part au vote.

6. SedD - Prise de participation - Modification du capital social

A l'unanimité des suffrages exprimés (2 abstentions), le Conseil Municipal a décidé :

- d'approuver la prise de participation de la SedD dans le capital de la SEM PMIE à hauteur de 100 K€,

- d'approuver la modification du capital social de la SedD,

- d'autoriser ses élus représentants à se positionner favorablement sur ces décisions dans les instances dirigeantes de la SedD dont ils sont membres.

M. BODIN n'a pas pris part au vote.

GARANTIES D'EMPRUNT

7. Ensemble immobilier «Le Patio Clotilde» rue Saint-Martin à Besançon - Renégociation d'un prêt contracté par NEOLIA auprès du Crédit Foncier de France - Garantie par la Ville de Besançon, à hauteur de 50 %, du prêt renégocié d'un montant initial de 2 700 000 €

A l'unanimité des suffrages exprimés, le Conseil Municipal a décidé :

- de se prononcer favorablement sur cette demande de garantie d'emprunt,
- d'adopter cette délibération,
- d'autoriser M. le Maire ou Mme la Première Adjointe à signer la convention de garantie d'emprunt à intervenir avec NEOLIA.

Mme LEMERCIER, Mme DALPHIN, M. GONON, Mme FAIVRE-PETITJEAN et M. FAGAUT n'ont pas pris part au vote.

8. Aktya l'Immobilier d'Entreprises du Grand Besançon - Extension de l'usine Schlumberger Parc Lafayette à Besançon - Maintien de la garantie de la Ville à hauteur de 50 % - Renégociation des conditions financières du prêt d'un montant initial de 1 513 818,74 €, contracté auprès de la Caisse d'Epargne de Franche-Comté

A l'unanimité des suffrages exprimés (2 abstentions), le Conseil Municipal a décidé :

- de se prononcer favorablement sur cette demande,
- d'adopter cette délibération,
- d'autoriser Mme la Première Adjointe à signer la convention à intervenir.

M. LE MAIRE, M. BODIN, M. MORTON et M. GONON n'ont pas pris part au vote.

9. Aktya l'Immobilier d'Entreprises du Grand Besançon - Acquisitions et travaux de remise en état de locaux commerciaux Place Cassin, avenue du Parc et 26 rue Battant à Besançon - Maintien de la garantie de la Ville à hauteur de 50 % - Renégociation des conditions financières du prêt d'un montant initial de 428 700 €, contracté auprès de la Caisse d'Epargne de Franche-Comté

A l'unanimité des suffrages exprimés (2 abstentions), le Conseil Municipal a décidé :

- de se prononcer favorablement sur cette demande,
- d'adopter cette délibération,
- d'autoriser Mme la Première Adjointe à signer la convention à intervenir.

M. LE MAIRE, M. BODIN, M. MORTON et M. GONON n'ont pas pris part au vote.

FINANCES - RESSOURCES BUDGETAIRES

10. Exercice 2015 - Décision Modificative n° 2

A la majorité des suffrages exprimés (12 contre - 2 abstentions), le Conseil Municipal a décidé de voter la Décision Modificative n° 2 de l'exercice 2015 par chapitre et de manière globale conformément aux balances et au document budgétaire.

11. Contrat de télépéage - Mise en place d'un mode de paiement par prélèvement automatique - Signature d'une convention tripartite

A l'unanimité des suffrages exprimés, le Conseil Municipal a décidé d'approuver la mise en place d'un mode de paiement par prélèvement automatique des dépenses relatives au contrat de télépéage et d'autoriser M. le Maire à signer la convention tripartite.

12. Taxe communale sur la consommation finale d'électricité - Modification du dispositif

A la majorité des suffrages exprimés (2 contre), le Conseil Municipal a décidé :

- de maintenir à 8,5 le coefficient multiplicateur unique appliqué aux tarifs de référence de la taxe communale sur la consommation finale d'électricité mentionnés à l'article L 3333-3 du Code Général des Collectivités Territoriales,

- de prendre toute mesure d'exécution nécessaire.

13. FEDER 2014-2020 Volet Urbain - Demandes de subventions

A la majorité des suffrages exprimés (2 contre), le Conseil Municipal a décidé :

- de valider l'ensemble des plans de financement prévisionnels pour chacune des opérations,

- d'autoriser M. le Maire à solliciter les subventions auprès de l'Union Européenne au titre du Volet Urbain FEDER 2014-2020, de l'Etat, de l'ANRU, de la Région de Franche-Comté, d'EFFILOGIS, du Département du Doubs, de la Communauté d'Agglomération du Grand Besançon, de la Caisse d'Allocations Familiales du Doubs et de tout autre partenaire potentiel et de signer les éventuelles conventions à intervenir, la Ville s'engageant à prendre en charge les financements non acquis sur chacun de ces projets.

M. LOYAT, Mme PRESSE, M. CURIE, Mme ROCHDI, Mme MAILLOT, Mme VIGNOT, M. BONTEMPS, M. GROSPERRIN, Mme LEMERCIER, Mme DALPHIN, M. GONON, Mme FAIVRE-PETITJEAN et M. FAGAUT n'ont pas pris part au vote.

RESSOURCES HUMAINES

14. Projet de schéma de mutualisation - Avis du Conseil Municipal

A la majorité des suffrages exprimés (14 contre), le Conseil Municipal a décidé d'émettre un avis favorable sur le projet de schéma de mutualisation.

15. Services communs entre le Grand Besançon et la Ville - Mutualisation de la fonction de Directeur Général des Services Techniques

A l'unanimité des suffrages exprimés (2 abstentions), le Conseil Municipal a décidé :

- de se prononcer favorablement sur la mutualisation de la fonction de Directeur Général des Services Techniques entre la Ville de Besançon et la CAGB,

- d'autoriser M. le Maire ou l'Adjointe Déléguée à signer l'avenant à la convention de création des services communs.

16. Accueil de volontaires du Service civique dans les services municipaux

A l'unanimité des suffrages exprimés (2 abstentions), le Conseil Municipal a décidé de se prononcer favorablement sur l'accueil de jeunes volontaires en service civique au sein des services à compter d'octobre 2015.

M. DEVESA n'a pas pris part au vote.

17. Personnel communal - Renouvellement de l'emploi d'Adjoint au Directeur Général des Services Techniques, Directeur du département Espaces Publics

A l'unanimité des suffrages exprimés, le Conseil Municipal a décidé :

- de se prononcer favorablement sur le renouvellement du contrat de Directeur Général Adjoint des Services Techniques, Directeur du département Espaces Publics (catégorie A) à temps complet,

- d'autoriser M. le Maire ou l'Adjointe Déléguée à signer l'ensemble des documents s'y rapportant.

18. Personnel communal - Convention de mise à disposition d'un médecin général de la santé publique pour pourvoir le poste de Directeur du service communal d'Hygiène-Santé

A l'unanimité des suffrages exprimés, le Conseil Municipal a décidé :

- de se prononcer favorablement sur la convention de mise à disposition d'un médecin général de la santé publique pour pourvoir le poste Directeur du service communal d'Hygiène-Santé,

- d'autoriser M. le Maire ou l'Adjointe Déléguée à signer ladite convention et les actes y afférents.

19. Personnel communal - Convention de mise à disposition d'un fonctionnaire de la Ville de Besançon auprès de la Mission Locale du Bassin d'emploi de Besançon

A l'unanimité des suffrages exprimés (2 abstentions), le Conseil Municipal a décidé :

- de se prononcer favorablement sur la convention de mise à disposition d'un fonctionnaire de la Ville de Besançon auprès de la Mission Locale du Bassin d'emploi de Besançon,

- d'autoriser M. le Maire ou l'Adjointe Déléguée à signer ladite convention et les actes y afférents.

20. Personnel communal - Avenant au contrat de rémunération du Directeur de la cuisine municipale

A l'unanimité des suffrages exprimés, le Conseil Municipal a décidé de se prononcer favorablement sur la rémunération afférente à l'emploi de Directeur de la Cuisine municipale qui fera l'objet d'un avenant au contrat initial de l'agent concerné, à compter du 1^{er} octobre 2015.

ÉDUCATION

21. **Projet Educatif du Territoire Bisontin et rythmes scolaires**

A l'unanimité des suffrages exprimés (14 abstentions), le Conseil Municipal a décidé :

- d'approuver le Projet Educatif de Territoire,
- d'autoriser M. le Maire ou l'Adjoint Délégué à signer la convention partenariale,
- de solliciter le fonds de soutien auprès de l'Etat.

CONTRAT DE VILLE

22. **Contrat de Ville - Deuxième programmation 2015 - Subventions complémentaires et/ou exceptionnelles aux associations et aide à l'investissement à certaines associations**

A l'unanimité des suffrages exprimés (2 abstentions), le Conseil Municipal a décidé :

- d'approuver le programme des actions et projets et les financements s'y rattachant,
- d'autoriser les directions et services concernés à réaliser les mouvements budgétaires nécessaires à la mise en œuvre de ce programme d'actions et de projets,
- d'autoriser le versement des subventions aux associations et structures concernées par ce programme d'actions et de projets,
- d'autoriser M. le Maire ou l'Adjoint Délégué à signer les conventions et avenants éventuels à établir et à intervenir avec les différents partenaires permettant la mise en œuvre de ce programme d'actions et de projets.

M. LEUBA, Mme POISSENOT, Mme LEMERCIER, M. GHEZALI, Mme ROCHDI, Mme ANDRIANTAVY et Mme FAIVRE-PETITJEAN n'ont pas pris part au vote.

23. **Contrat de Ville - Convention entre la CAGB, la Ville de Besançon et le CCAS pour la mise en œuvre d'une Maîtrise d'Oeuvre Urbaine et Sociale (MOUS) pour le relogement des habitants de l'immeuble GBH situé 13 rue Brulard à Besançon**

A l'unanimité des suffrages exprimés (2 abstentions), le Conseil Municipal a décidé :

- de se prononcer sur la mise en place d'un partenariat entre la CAGB, la Ville de Besançon et le CCAS pour la mise en œuvre d'une Maîtrise d'Œuvre Urbaine et Sociale (MOUS) destinée à l'accompagnement des relogements des locataires du bâtiment situé 13 rue Brulard à Besançon appartenant à Grand Besançon Habitat et voué à démolition,
- d'autoriser M. le Maire ou l'Adjoint Délégué à signer la convention tripartite entre le Grand Besançon, la Ville de Besançon et le CCAS de Besançon pour la mise en œuvre de cette MOUS ainsi que tout autre document s'y rapportant.

M. LOYAT, Mme PRESSE, M. CURIE, Mme ROCHDI, Mme MAILLOT, Mme MICHEL, Mme GERDIL-DJAOUAT, Mme DARD, M. BRIOT, M. DEVESA, Mme WANLIN, Mme SEBBAH, Mme PESEUX, M. ALLEMANN, M. BODIN, Mme JOLY, M. OMOURI et Mme POISSENOT n'ont pas pris part au vote.

VIE DES QUARTIERS

24. Ressources budgétaires 2015-2016 - Modification de la délibération 18 juin 2015

A l'unanimité des suffrages exprimés, le Conseil Municipal a décidé d'adopter les modifications apportées à la délibération des tarifs 2015-2016 et concernant les tarifs QF 4 et QF 5 pour les allocataires sans Aide aux Temps Libres.

25. Accueils de loisirs - Délégation de service public avec les Francas du Doubs - Tarification

A l'unanimité des suffrages exprimés, le Conseil Municipal a décidé d'adopter la proposition de la grille tarifaire de la Délégation de Service Public «Gestion et organisation de structures et projet d'animation en direction de l'enfance et de la jeunesse» pour 2015-2016.

26. Point sur les instances participatives - Installation des Conseils Consultatifs d'Habitants et des Conseils Citoyens - Renouvellement du Conseil Bisontin des Jeunes et du Conseil des Sages

A la majorité des suffrages exprimés (2 contre), le Conseil Municipal a décidé de prendre acte du point de situation relatif à l'installation des Conseils Consultatifs d'Habitants et de la mise en place des Conseils Citoyens ainsi que des dispositions relatives au prochain renouvellement du Conseil Bisontin des Jeunes et du Conseil des Sages.

COMMERCE

27. FISAC - Modification de la convention globale et de la convention particulière Ville de Besançon/CAGB

A l'unanimité des suffrages exprimés (12 abstentions), le Conseil Municipal a décidé de modifier la convention globale et la convention particulière Ville/CAGB relatives au FISAC et d'autoriser M. le Maire à signer les conventions et tous les textes y afférents à intervenir.

CULTURE

28. Transfert de propriété des vestiges mobiliers issus des fouilles du Collège Lumière en 2004 appartenant à l'Etat

A l'unanimité des suffrages exprimés, le Conseil Municipal a décidé d'accepter le transfert de propriété des vestiges mobiliers issus des fouilles du Collège Lumière en 2004 appartenant à l'Etat.

29. Prêt longue durée de 10 peintures du Musée des Beaux-Arts et d'Archéologie de Besançon au Musée des Beaux-Arts de Dole (39)

A l'unanimité des suffrages exprimés, le Conseil Municipal a décidé :

- de se prononcer favorablement sur le prêt de 10 peintures du Musée des Beaux-Arts et d'Archéologie de Besançon au Musée des Beaux-Arts de Dole,

- d'autoriser M. le Maire ou l'Adjoint Délégué à signer la convention de prêt et tout document ou avenant s'y rapportant.

30. Musée du Temps - Convention de dépôt entre la Ville de Besançon et le FRAC Franche-Comté

A l'unanimité des suffrages exprimés (2 abstentions), le Conseil Municipal a décidé de se prononcer favorablement sur le dépôt d'une œuvre de Peter REGLI «Reality Hacking n° 248» du FRAC au Musée du Temps et à autoriser M. le Maire à signer la convention de prêt et tout document ou avenant s'y rapportant.

31. Musée du Temps - Acquisitions d'œuvres d'art - Demande de subvention

A l'unanimité des suffrages exprimés, le Conseil Municipal a décidé d'approuver les acquisitions d'œuvres d'art par le Musée du Temps et d'autoriser M. le Maire à solliciter une subvention du Fonds Régional d'Acquisition pour les Musées (FRAM), la Ville s'engageant à prendre en charge les financements non acquis.

32. Bibliothèques et Archives - Dépôt légal imprimeur - Convention 2015 2019 avec la Bibliothèque nationale de France

A l'unanimité des suffrages exprimés, le Conseil Municipal a décidé :

- de se prononcer favorablement sur la convention de partenariat 2015-2019 avec la BNF,

- d'autoriser M. le Maire ou l'Adjoint Délégué à signer avec la BnF la convention ainsi que les avenants à intervenir sur la période de validité de la convention.

33. Ville d'art et d'histoire - Demande de subvention à la DRAC Franche-Comté

A l'unanimité des suffrages exprimés, le Conseil Municipal a décidé :

- d'approuver le lancement du programme d'actions,

- d'autoriser M. le Maire à solliciter le soutien de la Direction Régionale des Affaires Culturelles de Franche-Comté.

34. Modification des statuts de l'Association Réseau des Sites Majeurs de Vauban

A l'unanimité des suffrages exprimés, le Conseil Municipal a décidé d'adopter les nouveaux statuts de l'Association Réseau des Sites Majeurs de Vauban.

M. LE MAIRE et M. CURIE n'ont pas pris part au vote.

35. Projet de rénovation du Musée de la Résistance et de la Déportation - Lancement de l'opération - Demandes de subventions

A l'unanimité des suffrages exprimés, le Conseil Municipal a décidé :

- d'autoriser le lancement de l'opération de rénovation du Musée de la Résistance et de la Déportation,

- d'autoriser M. le Maire à engager la procédure de passation du marché public et à signer le (ou les) marché(s) à intervenir,

- d'autoriser M. le Maire à solliciter les subventions auprès du Département du Doubs, de l'Etat et de tout autre partenaire potentiel et à signer les éventuelles conventions à intervenir.

Mme LEMERCIER, Mme DALPHIN, M. GONON, Mme FAIVRE-PETITJEAN et M. FAGAUT n'ont pas pris part au vote.

36. Citadelle - Dépôt vente dans la boutique

A l'unanimité des suffrages exprimés, le Conseil Municipal a décidé :

- d'approuver le principe du dépôt-vente dans la boutique des musées Citadelle - Patrimoine mondial,
- d'autoriser M. le Maire ou l'Adjoint Délégué à signer les conventions se rapportant aux dépôts-ventes dans la boutique des musées de la Citadelle - Patrimoine mondial.

37. Citadelle - Modification du règlement intérieur et des conditions générales de vente

A l'unanimité des suffrages exprimés, le Conseil Municipal a décidé :

- d'approuver les modifications apportées au règlement intérieur de la Citadelle - Patrimoine mondial
- d'approuver les conditions générales de vente de la billetterie et de l'activité réceptive de la Citadelle - Patrimoine mondial.

38. Restauration des collections du Musée de la Résistance et de la Déportation et du Musée Comtois - Demande de subvention

A l'unanimité des suffrages exprimés, le Conseil Municipal a décidé :

- d'approuver le lancement des opérations de restauration de collections du Musée de la Résistance et de la Déportation,
- d'autoriser M. le Maire à solliciter le soutien de la Direction Régionale des Affaires Culturelles de Franche-Comté, la Ville s'engageant à prendre en charge les financements non acquis.

39. Projet de rénovation du Muséum - Exposition sur la biodiversité - Projet Biospace - Lancement de l'opération - Demandes de subventions

A l'unanimité des suffrages exprimés, le Conseil Municipal a décidé :

- d'autoriser le lancement de l'opération de rénovation du Muséum - Projet Biospace pour un coût de 620 000 € TTC,
- d'autoriser M. le Maire à engager la procédure de passation du marché public et à signer le (ou les) marché(s) à intervenir,
- d'autoriser M. le Maire à solliciter les subventions auprès des partenaires et à signer tous les éventuels documents liés.

M. LOYAT, Mme PRESSE, M. CURIE, M. SCHAUSS, Mme ROCHDI, Mme MAILLOT, Mme VIGNOT, M. BONTEMPS, Mme LEMERCIER, Mme DALPHIN, M. GONON, Mme FAIVRE-PETITJEAN et M. FAGAUT n'ont pas pris part au vote.

40. Musée des Beaux-Arts et d'Archéologie - Saisons 2 et 3 du projet «Le musée s'invite à Planoise» - Convention de partenariat avec Orange™

A l'unanimité des suffrages exprimés (2 abstentions), le Conseil Municipal a décidé d'autoriser M. le Maire ou l'Adjoint Délégué à signer la convention de partenariat avec Orange pour le projet «Le musée s'invite à Planoise» et tout document ou avenant s'y rapportant.

41. Casino - Société Thermale et Touristique de la Mouillère - Modification de l'actionnariat - Autorisation du Conseil Municipal

A l'unanimité des suffrages exprimés, le Conseil Municipal a décidé d'autoriser la cession de l'intégralité des actions de la Société Thermale et Touristique de la Mouillère détenues par la Société Casin'hold (groupe Barrière) à la Société Moliflor (groupe JOA).

MISSION TRANQUILLITE PUBLIQUE

42. Service de Prévention spécialisée - Subvention annuelle à l'Association Départementale du Doubs de Sauvegarde de l'Enfant à l'Adulte (ADDSEA)

A l'unanimité des suffrages exprimés, le Conseil Municipal a décidé d'approuver l'attribution d'une subvention d'un montant de 51 362 € à l'ADDSEA pour l'année 2015.

Mme DARD, Mme LEMERCIER, Mme DALPHIN, M. GONON, Mme FAIVRE-PETITJEAN et M. FAGAUT n'ont pas pris part au vote.

DOMAINE - PATRIMOINE COMMUNAL - TRAVAUX

43. Mise à disposition de biens immobiliers à la CAGB - Compétence Transports urbains - Avenant n° 1 à la convention du 16 mars 2001

A l'unanimité des suffrages exprimés, le Conseil Municipal a décidé :

- d'approuver les modalités de retour par la CAGB des sites du 46 rue de Trey, 2 rue des Quatre Vents et 6 rue des Causse, à la Ville de Besançon en qualité de propriétaire, les biens n'étant plus affectés à l'exercice de la compétence Transports Urbains,

- d'autoriser M. le Maire ou l'Adjointe Déléguée à signer l'avenant à la convention et tout document intervenant pour acter cette restitution.

M. LOYAT, Mme PRESSE, M. CURIE, M. SCHAUSS, Mme ROCHDI et Mme MAILLOT n'ont pas pris part au vote.

44. Travaux de restauration des remparts de la Rive Gauche, avenue de la Gare d'Eau (2014-2018) - Poursuite de l'opération - Point financier et demandes de subventions

A l'unanimité des suffrages exprimés, le Conseil Municipal a décidé :

- d'autoriser la poursuite de l'opération sur les tranches conditionnelles,

- d'approuver le plan de financement actualisé de l'opération,

- d'autoriser M. le Maire ou l'Adjoint Délégué à solliciter, pour toutes les tranches conditionnelles, l'aide financière de l'Etat (DRAC), du Département du Doubs, de la Région Franche-Comté et de tout autre partenaire financier potentiel et à signer les conventions éventuelles à intervenir avec les partenaires pour leur participation financière.

45. Rénovation de l'aire de lavage du service Propreté - 6, chemin des Prés de Vaux - Lancement du projet et demande de subventions

A l'unanimité des suffrages exprimés, le Conseil Municipal a décidé :

- d'approuver ce projet de rénovation de l'aire de lavage du service Propreté,

- d'autoriser M. le Maire à solliciter les subventions auprès de l'Agence de l'Eau, et de tout autre financeur potentiel, et à signer les éventuelles conventions à intervenir.

46. Tour de la Pelote - Approbation du projet de restauration suite à l'incendie du 11 décembre 2013 - Demandes de subventions

A l'unanimité des suffrages exprimés, le Conseil Municipal a décidé :

- d'approuver le projet de restauration suite à l'incendie du 11 décembre 2013,
- d'autoriser M. le Maire ou l'Adjoint Délégué à solliciter, pour toutes les tranches conditionnelles, l'aide financière de l'Etat (DRAC), du Département du Doubs, de la Région Franche-Comté et de tout autre partenaire financier potentiel et à signer les conventions éventuelles à intervenir avec les partenaires pour leur participation financière.

Mme VIGNOT, M. BONTEMPS, Mme LEMERCIER, Mme DALPHIN, M. GONON, Mme FAIVRE-PETITJEAN et M. FAGAUT n'ont pas pris part au vote.

47. Hôtel de Ville - Lancement des études pour les travaux de restauration suite à l'incendie en date du 25 juin 2015 - Demandes de subventions

A l'unanimité des suffrages exprimés, le Conseil Municipal a décidé :

- d'approuver le programme de travaux et l'enveloppe prévisionnelle,
- d'autoriser M. le Maire à solliciter l'aide financière de l'Etat (DRAC), de la Région de Franche-Comté, du Département du Doubs, de la Communauté d'Agglomération du Grand Besançon et de tout autre partenaire financier éventuel, la Ville s'engageant à prendre en charge les financements non acquis, et à signer les éventuelles conventions à intervenir,
- d'autoriser M. le Maire à lancer une procédure négociée et à signer l'accord-cadre et les marchés subséquents,
- de valider la composition du jury chargé de proposer un classement des candidats,
- d'approuver le montant d'indemnisation des architectes jurés,
- de lancer et engager la phase 1 (études diagnostic et avant-projet).

Après vote au scrutin à la proportionnelle au plus fort reste (Liste 1 : 43 pour, Liste 2 : 12 pour, Liste 3 : 2 pour), les membres suivants ont été désignés pour faire partie du jury de concours :

En qualité de membres titulaires :

- Mme Catherine THIEBAUT,
- M. Nicolas BODIN,
- M. Pascal CURIE,
- Mme Carine MICHEL,
- M. Pascal BONNET.

En qualité de membres suppléants :

- M. Rémi STHAL,
- M. Thierry MORTON,
- Mme Danielle POISSENOT,
- M. Christophe LIME,
- Mme Mina SEBBAH.

48. Entretien sur les édifices classés, propriété de la Ville de Besançon - Programme de travaux 2015-2016 - Demande de subvention

A l'unanimité des suffrages exprimés, le Conseil Municipal a décidé :

- d'approuver le programme de travaux d'entretien sur les édifices classés Monuments Historiques, propriétés de la Ville de Besançon et autoriser M. le Maire à engager les travaux,
- d'autoriser M. le Maire ou l'Adjoint Délégué à solliciter l'aide financière de l'Etat (DRAC).

49. Mise en place de l'Agenda d'Accessibilité Programmée (Ad'Ap)

A l'unanimité des suffrages exprimés, le Conseil Municipal a décidé :

- d'approuver la mise en place de l'Agenda d'Accessibilité Programmée, son montant et son échéancier prévisionnel,
- d'autoriser M. le Maire à :
 - . déposer l'Ad'AP auprès des Services de l'Etat
 - . solliciter les subventions auprès de l'Etat (FIPHFP) et de tout autre partenaire potentiel,
 - . signer les éventuelles conventions à intervenir.

VOIRIE

50. Accompagnement des commerces pendant les travaux de réseaux de la rue Moncey - Convention de partenariat

A l'unanimité des suffrages exprimés, le Conseil Municipal a décidé :

- d'approuver ce projet d'action culturelle en accompagnement des travaux rue Moncey,
- d'autoriser M. le Maire ou l'Adjointe Déléguée à signer la convention à intervenir avec les partenaires retenus.

M. LIME n'a pas pris part au vote.

51. Mise à disposition du Grand Besançon de services municipaux pour la gestion de la voirie d'intérêt communautaire - Avenant n° 1

A l'unanimité des suffrages exprimés, le Conseil Municipal a décidé :

- d'autoriser M. le Maire ou l'Adjointe Déléguée à signer l'avenant n° 1 à la convention relative à la mise à disposition du Grand Besançon de services municipaux pour la gestion de la voirie d'intérêt communautaire avec le Grand Besançon,
- d'inscrire au budget de la Ville les recettes correspondantes.

M. LOYAT, Mme PRESSE, M. CURIE, M. SCHAUSS, Mme ROCHDI et Mme MAILLOT n'ont pas pris part au vote.

52. Ressources budgétaires pour 2015 - Fixation de divers tarifs, taxes et droits - Additif à la délibération du 11 décembre 2014

A l'unanimité des suffrages exprimés, le Conseil Municipal a décidé de se prononcer favorablement sur l'additif à la délibération du 11 décembre 2014 relative aux tarifs, taxes et droits pour l'année 2015 et portant sur les tarifs du stationnement du parking Fontaine Argent.

EAU ET ASSAINISSEMENT

53. Convention avec le syndicat d'eau SPD'EAU en matière d'eau potable

A l'unanimité des suffrages exprimés, le Conseil Municipal a décidé :

- d'approuver les termes de la convention entre la Ville de Besançon et le SPD'EAU pour l'interconnexion des réseaux d'eau potable et la fourniture d'eau potable,

- d'autoriser M. le Maire ou l'Adjoint Délégué à signer la convention et tous actes et documents en relation avec la délibération,

- d'affecter les recettes sur le budget annexe de l'eau.

MAITRISE DE L'ENERGIE

54. Renouvellement du label «Cit'ergie» - Demande de subventions

A l'unanimité des suffrages exprimés, le Conseil Municipal a décidé d'autoriser M. le Maire ou l'Adjointe Déléguée à solliciter une subvention pour le renouvellement du label Cit'ergie auprès de l'ADEME.

55. Etude du potentiel d'électricité renouvelable hydroélectrique et solaire photovoltaïque à Besançon - Demande de subventions

A l'unanimité des suffrages exprimés, le Conseil Municipal a décidé :

- d'adopter le projet d'étude du potentiel d'électricité renouvelable hydroélectrique et solaire photovoltaïque à Besançon,

- d'autoriser M. le Maire à solliciter les subventions auprès de l'ADEME, de la Région Franche-Comté et de tout autre partenaire susceptible de financer ce type d'équipement et à signer les conventions éventuelles à intervenir avec les partenaires pour leur participation financière.

URBANISME

56. Plan Local d'Urbanisme - Modification simplifiée n° 2 - Approbation après enquête publique

A la majorité des suffrages exprimés (12 contre - 2 abstentions), le Conseil Municipal a décidé d'approuver la modification simplifiée n° 2 du PLU telle qu'elle a été mise à disposition du public.

57. TCSP Gare Viotte Pôle TEMIS - Mise en compatibilité du PLU de Besançon - Avis de la commune

A l'unanimité des suffrages exprimés (2 abstentions), le Conseil Municipal a décidé :

- de partager l'avis du commissaire enquêteur sur la mise en compatibilité du PLU de Besançon ;
- de se prononcer favorablement sur le dossier de mise en compatibilité du PLU de Besançon.

58. PSMV Battant - Quai Vauban - Proposition de modification n° 2 du Plan de Sauvegarde et de Mise en Valeur

A l'unanimité des suffrages exprimés, le Conseil Municipal a décidé :

- d'autoriser M. le Maire à solliciter M. le Préfet pour la mise en œuvre de la procédure de modification n° 2 du PSMV «Battant - Quai Vauban»,
- d'autoriser M. le Maire à solliciter la Commission Locale des Secteurs Sauvegardés.

59. Pôle Gare Viotte - Signature d'une convention de transfert de gestion entre la Ville de Besançon et SNCF Mobilités

A l'unanimité des suffrages exprimés (2 abstentions), le Conseil Municipal a décidé d'autoriser M. le Maire ou l'Adjoint Délégué à signer la convention de transfert de gestion d'espaces publics entre la Ville de Besançon et SNCF Mobilités.

60. Zone d'activités des Champs Montants - Cession de terrain au profit du SYBERT - Modification du prix de vente

A l'unanimité des suffrages exprimés, le Conseil Municipal a décidé :

- de se prononcer favorablement sur la modification du prix de cession des parcelles ES n° 86-103-16 au profit du SYBERT, soit un montant total de 259 251 €,
- d'autoriser M. le Maire à signer tout acte rectificatif en ce sens.

Mme THIEBAUT, M. BIZE, M. POUJET et M. STHAL n'ont pas pris part au vote.

61. Acquisition à M. et Mme BONAMY Lionel, 5 chemin de la Naitoure

A l'unanimité des suffrages exprimés, le Conseil Municipal a décidé :

- de se prononcer favorablement sur l'acquisition d'un emplacement réservé au PLU chemin de la Naitoure au prix de 4 100 €,
- d'autoriser M. le Maire ou l'Adjoint Délégué à signer l'acte à intervenir.

62. Cheminement piétons, 8 chemin des Trulères - Acquisition à l'Indivision HAAG

A l'unanimité des suffrages exprimés, le Conseil Municipal a décidé :

- de se prononcer favorablement sur l'acquisition d'un emplacement de 78 m² réservé chemin des Trulères pour un prix de 4 680 €,
- d'autoriser M. le Maire ou l'Adjoint Délégué à signer l'acte à intervenir.

63. Délai de voirie rue Félix Gaiffe - Cession au profit de Mme ROLANDEZ Emilie et M. LATRECHE-BOUFTATA Salim

A l'unanimité des suffrages exprimés, le Conseil Municipal a décidé :

- de se prononcer favorablement sur la cession d'un délaissé de 42 m² de voirie situé rue Félix Gaiffe au prix de 2 310 €,
- d'autoriser M. le Maire ou l'Adjoint Délégué à signer l'acte à intervenir.

64. Secteur des Hauts du Chazal - Cession d'un terrain à l'Etat - Modification de la délibération du 10 mai 2010

A l'unanimité des suffrages exprimés, le Conseil Municipal a décidé :

- de se prononcer favorablement sur la cession gratuite par la Ville à l'Etat d'un terrain de 11 651 m² dans le secteur des Hauts du Chazal et ainsi apporter modification à la délibération du 10 mai 2010,
- d'autoriser M. le Maire ou l'Adjoint Délégué à signer l'acte à intervenir.

65. Projet urbain des Prés de Vaux - Ensemble immobilier SUPERIOR - Avenant n° 4 au compromis de vente

A l'unanimité des suffrages exprimés, le Conseil Municipal a décidé :

- de se prononcer favorablement sur le principe et le contenu d'un avenant n° 4 au compromis de vente passé sous forme d'acte authentique,
- d'autoriser M. le Maire ou l'Adjoint Délégué à signer cet avenant et tout autre document utile à l'application de la présente délibération.

M. LE MAIRE, M. BODIN, M. MORTON et M. GONON n'ont pas pris part au vote.

TIC ET MOYENS GENERAUX

66. Ecoles Numériques - Appel à projets - Encaissement de subvention

A l'unanimité des suffrages exprimés, le Conseil Municipal a décidé :

- d'engager le projet d'expérimentation de nouveaux outils numériques dans 4 écoles de Planoise,
- d'inscrire les crédits complémentaires en recettes et dépenses,
- d'autoriser M. le Maire à encaisser la subvention de 72 000 €.

Mme POISSENOT et M. DAHOUI n'ont pas pris part au vote.

SUBVENTIONS : ATTRIBUTION, ENCAISSEMENTS

67. Vie étudiante - Subvention à ESN Besançon

A l'unanimité des suffrages exprimés, le Conseil Municipal a décidé de verser une subvention de 200 € à ESN Besançon, au titre du Guide de l'étudiant international 2015/2016.

68. Vie étudiante - Rentrée étudiante 2015/2016 - Subventions

A l'unanimité des suffrages exprimés, le Conseil Municipal a décidé de se prononcer favorablement sur l'attribution des subventions suivantes :

- une subvention de 3 200 € à l'Université de Franche-Comté (Bureau de la Vie Etudiante) pour l'organisation de l'événement de la rentrée 2015 à la Bouloie «Bienvenue au Campus».

- une subvention de 5 200 € à l'Association étudiante «la BAF» (Besançon et ses Associations Fédérées) au titre de l'organisation de l'événement de la rentrée 2015 «Besançon Rencontre ses Etudiants».

M. LE MAIRE, M. SCHAUSS, Mme COMTE-DELEUZE, Mme PESEUX, M. POUJET et M. BONTEMPS n'ont pas pris part au vote.

69. Subventions aux associations culturelles - Deuxième attribution 2015

A l'unanimité des suffrages exprimés, le Conseil Municipal a décidé :

- d'approuver les subventions aux 23 projets et activités de 21 associations culturelles pour un montant total de 78 800 € et d'autoriser les versements à ces organismes,

- d'autoriser M. le Maire ou l'Adjoint Délégué à signer les conventions et avenants à intervenir.

70. Congrès - Attribution de subventions - Troisième répartition au titre de l'année 2015

A l'unanimité des suffrages exprimés, le Conseil Municipal a décidé d'attribuer les subventions suivantes au titre de l'organisation des congrès :

- 7 000 € pour l'Association des Directeurs et personnels de la direction des Bibliothèques Universitaires et de la Documentation (ADBU) organisant son 45^{ème} Congrès annuel à Micropolis du 29 septembre au 1^{er} octobre 2015,

- 1 500 € à l'Association INTER UNEC organisant les journées nationales du Centre Ressources Autismes du 3 au 5 novembre 2015.

71. Ville de Besançon/CAF du Doubs - Contrat Enfance Jeunesse - Versement des soldes - Année 2014 - Subvention aux associations

A l'unanimité des suffrages exprimés, le Conseil Municipal a décidé :

- d'adopter le bilan du CEJ - Volet Enfance - Jeunesse 2014, et les financements correspondant à la régularisation du CEJ,

- d'autoriser le versement du solde des subventions aux associations concernées pour une somme totale de 111 754,20 €,

- d'autoriser le recouvrement par voie de titre de recettes auprès de l'Antenne Petite Enfance d'une somme de 7 400 € au titre du trop-perçu du Contrat Enfance Jeunesse année 2015,

- d'autoriser M. le Maire ou l'Adjoint Délégué à signer les avenants à intervenir.

M. GHEZALI, M. LEUBA, M. OMOURI, M. FAGAUT, M. DAHOUI, M. ALLEMANN, M. CHALNOT et M. POULIN n'ont pas pris part au vote.

72. Vie des quartiers - Vie associative - Subventions exceptionnelles aux associations

A l'unanimité des suffrages exprimés, le Conseil Municipal a décidé d'attribuer les subventions exceptionnelles suivantes :

- 1 500 € à l'Association Tambour Battant pour organiser différentes animations,

- 700 € à l'Association «Semons l'Espoir» pour l'organisation de l'action «Les sommets de l'Espoir».

73. Vie des quartiers - Vie associative - 2^{ème} attribution des subventions 2015

A la majorité des suffrages exprimés (2 contre), le Conseil Municipal a décidé d'attribuer les subventions suivantes :

I - Subventions de fonctionnement

Association	Nature activité	Versé 2014	Proposition 2015
La Commune libre de St-Ferjeux	Organisation de manifestations sur le quartier	4 100 €	4 200 €
Le café des pratiques	Pratiques manuelles culturelles, artistiques et scientifiques pour favoriser le lien social, jardin partagé	5 000 €	5 500 €
Pôle de Gériologie Interrégional Bourgogne Franche-Comté	Mise en œuvre d'actions et de projets pour dynamiser le secteur de la recherche, favoriser le développement économique pour permettre l'innovation à destination des seniors	10 000 €	10 000 €
	Organisation d'activités et de vacances pour rompre l'isolement des retraités	0	500 €
Vesontio night show	Créations et diffusion de spectacles de cabaret music-hall	0	500 €
RECIDEV	Sensibilisation au développement durable et à la solidarité internationale	2 000 €	2 000 €
Association des jeunes sapeurs-pompiers	Formation de jeunes de 13 à 17 ans au métier de sapeurs-pompiers	500 €	500 €
Mouvement pour la paix	Éducation à la paix, promotion de la non-violence	0	300 €

II - Subventions d'équipement

Association	Nature activité	Proposition 2015
Etoile Sportive de St-Ferjeux	Rénovation des locaux du centre de vacances de Noël Cerneux	500 €
Centre Omnisports Croppet	Aménagement de la cuisine	1 500 €
CTRC Centre Technique Régional de la Consommation	Association représentant 7 organisations de consommateurs, renouvellement matériel informatique	500 €
ALEDD	Aide aux familles d'enfants handicapés, renouvellement matériel informatique	1 200 €

M. ALLEMANN, M. LE MAIRE, Mme DARD et Mme JOLY n'ont pas pris part au vote.

74. Animations commerciales et artisanales - Attribution de subventions

A l'unanimité des suffrages exprimés, le Conseil Municipal a décidé d'attribuer les subventions suivantes :

- 20 000 € à l'Union des Commerçants à l'occasion de deux samedis piétons, les 12 septembre et 14 novembre 2015,
- 2 000 € à l'Union des Commerçants pour deux opérations de promotion et de soutien aux commerces pendant les travaux de la rue Moncey,
- 15 000 € à Récidev pour le marché solidaire de Noël,
- 1 500 € à Alimenterre pour sa campagne Alimenterre,
- 8 000 € à l'Association de Châteaufarine pour sa campagne de communication,
- 5 000 € à Besançon Tourisme et Congrès pour l'organisation d'une journée d'accueil des congressistes du Réseau national de centre-ville en mouvement,
- 5 000 € au Collectif Zone Art pour son programme de Noël.

M. MORTON et Mme GERDIL-DJAOUAT n'ont pas pris part au vote.

75. Subventions à des associations sportives

A l'unanimité des suffrages exprimés, le Conseil Municipal a décidé :

- d'attribuer les subventions suivantes aux associations sportives :

1 - Programme «Manifestations sportives et subventions exceptionnelles»

1.1 - Subventions pour manifestations

- Amicale Cycliste de Besançon 40 000 €
- Sport Nautique Bisontin 1 500 €
- Besançon BMX 500 €
- Cercle Pugilistique Bisontin 1 000 €
- Besançon Basket Club 500 €

1.2 - Subventions exceptionnelles

- Club de football de Planoise Saint-Ferjeux 1 500 €

2. Programme «Animations sportives»

2.1 - Aides à l'emploi d'éducateurs sportifs

- Besançon Doubs Hockey Club 1 300 €
- Besançon Association Patinage Artistique 4 800 €
- Comité départemental de Tennis de Table 4 040 €
- Ligue de Franche-Comté d'escrime 3 800 €
- Amicale cycliste de Besançon 7 000 €
- Cercle Pugilistique Bisontin 3 800 €
- Doubs Sud Athlétisme 4 800 €
- Association Sportive Orchamps Besançon 2 000 €

2.2 - Accompagnement des associations dans le cadre du dispositif sport après l'école

AS Orchamps Football	500 €
ASPOHB	500 €
ASPTT Omnisport	750 €
BAPA	250 €
BTC	500 €
COPC Natation	500 €
COPC Equitation	250 €
CPB Lutte	500 €
DOJO FC	250 €
Entretemps escalade	750 €
Etoile Sportive Saint-Ferjeux tennis	250 €
Etoile Sportive Saint-Ferjeux boxe	250 €
Indépendante Comtoise	250 €
Dynamique bisontine	500 €
PSB Judo	500 €
Handball sport mahorais 25	250 €
Besac	500 €
Compagnie keichad	500 €
BGR	250 €
ESBM	250 €
DSA	500 €
La Saint-Claude	250 €
RHB	250 €
La sauvegarde	250 €

Ainsi, afin de contribuer à la participation aux frais de fonctionnement supportés par ces associations, il est proposé le versement d'une aide financière relative à ces coûts de fonctionnement :

- Centre Omnisport Pierre Croppet	1 200 €
- Etoile Sportive de Saint-Ferjeux	300 €

2.3 - Vital'été

- Entretemps escalade	1 760 €
- SC Clemenceau	2 000 €
- ASEP	900 €

3. Programme «Sport de Haut Niveau»

3.1 - Sport de haut niveau individuel

Il est proposé de signer les contrats avec les clubs suivants :

CLUBS	Rappel subvention 2014/2015	Subvention 2015/2016	Acompte septembre 2015
Amicale Cycliste Bisontine	30 000	29 000	9 000
Alliance Natation Besançon	28 000	27 000	9 000
Balise 25	3 000	3 000	1 500
Besançon BMX	7 000	7 000	3 000
Besançon Ring Athlétique	4 000	4 000	2 000
Besançon Triathlon	4 000	4 000	2 000
Besançon Curling Club	10 000	8 000	3 000
Cercle Pugilistique Bisontin	40 000	38 000	13 000
Centre école de parachutisme	5 000	5 000	2 000
Doubs Sud Athlétisme	25 000	24 000	7 000
Franche-Comté Judo	50 000	49 000	15 000
La Française	20 000	20 000	7 000
La Saint-Claude	12 000	12 000	4 000
Orientation Team Besançon	8 000	8 000	3 000
TOTAL	246 000	238 000	80 500

3.2 - Sport de haut niveau collectif

Lors du Conseil Municipal du 18 juin 2015, il a été décidé de l'attribution d'une subvention de 18 K€ au bénéfice du BVB dans le cadre des Contrats de Développement Sportif pour permettre l'évolution de son équipe masculine en N3.

Or cette équipe pourra finalement disputer le championnat de Nationale 2, une place s'étant libérée et l'équipe senior garçon du BVB ayant terminé meilleure deuxième de toutes les poules de N3.

Aussi est-il proposé de porter le montant du CDS de 18 K€ à 23 K€ pour tenir compte de ces nouvelles données sur le niveau de jeu du club pour la saison 2015-2016.

4. Programme Sport amateur

4.1 - Solde subvention sport amateur

Le tableau ci-après présente le montant de la subvention annuelle et du solde à verser dont le total s'élève à 126 008 €.

CLUB OU SECTION	DISCIPLINE	Licenciés 2015	Compétiteurs 2015	Subvention 2014	Subvention 2015	Acompte CM mars 2015	Solde à verser
AERO CLUB DE BESANÇON LA VEZE	Aéronautisme	121	0	319	328	160	168
AIGLON SPORTS	Gymnastique FSCF	76	57	1 937	1 711	969	742
ALLIANCE GLISSE DE FRANCHE-COMTE	Roller Skate	64	18	950	553	475	78
AMICALE CLUB BOULISTE	Boule Lyonnaise	43	43	841	753	421	332
AMICALE CYCLISTE BISONTINE	Cyclisme	162	116	3 393	3 517	1 697	1 820
AMICALE MOTOCYCLISTE DU DOUBS	Motocyclisme	54	54	179	146	90	0
ANB	Natation	737	312	6 839	10 494	3 420	7 074
AQUA SPORT	Plongée	107	5	240	371	120	251
ARC CLUB	Tir à l'Arc	35	24	510	528	255	273
ASA SEQUANIE	Sport Automobile	171	171	542	463	271	192
ASEB	Roller Skate	162	50	1 532	1 795	766	1 029
ASPTT	Omnisports		0	12 589	6 267	2 574	3 693
ASPTT	Athlétisme	203	104	1 512	2 828	756	
ASPTT	Badminton	154	89	3 112	2 756	1 556	
ASPTT	Cyclisme - VTT	31	9	184	334	92	
ASPTT	Cyclotourisme	14	0	49	37	25	
ASPTT	Escalade	22	0	72	59	36	
ASPTT	Football	0	0	7 443	0	3 722	
ASPTT	Volley Ball	14	14		37	0	
ASPTT	Ski	55	5	217	216	109	
ASQP	Football	61	61	2 807	1 962	1 404	558
ATHLETIC CLUB	Athlétisme	41	0	107	111	0	111
ATSCAB	Bowling	138	64	1 236	1 648	618	1 030
BAD IN TOWN	Badminton	68	5	452	320	226	94
BALISE 25	Course d'Orientation	113	79	2 396	2 015	1 198	817
BASE BALL CLUB	Base Ball	28	26	474	699	237	462
BESANÇON ASSOCIATION PATINAGE ARTISTIQUE	Patinage Artistique	210	46	1 682	1 884	841	1 043
BESANÇON BISONS	Football américain	158	158	3 759	4 822	1 880	2 942
BESANÇON BOXE ACADEMIE	Boxe Anglaise	76	70	2 766	2 111	1 383	728
BESAC COLLECTIF BIKE	VTT	12	7		32	0	0
BESANÇON AC FUTSAL	Futsal	20	20		54	0	0

CLUB OU SECTION	DISCIPLINE	Licenciés 2015	Compétiteurs 2015	Subvention 2014	Subvention 2015	Acompte CM mars 2015	Solde à verser
BESANÇON CRICKET CLUB	Cricket	19		49	51	0	0
BESANÇON CURLING CLUB	Curling	38	34	1 193	916	597	319
BESANÇON CYCLOS RANDONNEURS	Cyclotourisme	56	0	203	151	102	0
BESANÇON DOUBS HOCKEY CLUB	Hockey	198	130	5 208	4 028	0	4 028
BESANÇON ESPERANCE	Football	69	69	1 466	1 868	733	1 135
BESANÇON GYMNASTIQUE RYTHM.	Gymnastique rythmique	194	159	5 671	5 041	2 836	2 205
BESANÇON HOCKEY CLUB	Hockey sur gazon	13			35		0
BESANÇON FOOTBALL CLUB	Football	239	239	7 443	6 947	3 722	3 225
BESANÇON RACING CLUB	Omnisports		0	2 486	1 887	1 243	644
BESANÇON RACING CLUB	Basket	0	0	0	0		
BESANÇON RACING CLUB	Cyclisme	26	22	1 058	504		
BESANÇON RACING CLUB	Escrime	52	32	1 428	1 042		
BESANÇON RACING CLUB	Tennis de Table	16	16	0	341		
BESANÇON RING ATHLETIC	Boxe	60	33	1 611	1 105	806	299
BESANÇON TENNIS CLUB	Tennis	447	118	4 141	3 680	2 071	1 609
BESANÇON TRIATHLON	Triathlon	201	176	3 511	4 565	1 756	2 809
BESANÇON VOL LIBRE	Parapente	48	6	725	238	0	238
BMX BESANÇON	Cyclisme BMX	164	101	2 801	3 102	1 401	1 701
BOUSBOTTE (La)	Omnisports		0	4 195	3 944	2 098	1 846
BOUSBOTTE (La)	Gymnastique FSCF	146	133	4 074	3 847		
BOUSBOTTE (La)	Randonnée pédestre	0	0	0	0		
BOUSBOTTE (La)	Tennis de Table	6	6	121	97		
BREGILLE (ASCC)	Handisport	38	23	1 024	509	512	0
BUC Escrime	Escrime	101	58	2 196	2 036	1 098	938
BUC Plongée	Plongée	109	22	629	648	315	333
BUC Tennis	Tennis	29	23	598	485	299	186
BUDO CLUB	Judo	33	3	182	143	91	0
BVB	Volley	122	116	3 473	3 544	1 737	1 807
CENTRE ECOLE PARACHUTISME	Parachutisme	500	30	1 921	1 925	961	964
CENTRE OMNI. PIERRE CROPPET	Omnisports		0	1 471	1 140	736	404
CENTRE OMNI. PIERRE CROPPET	Equitation	307	36	894	832		
CENTRE OMNI. PIERRE CROPPET	Handisport	11	9	557	260		
CENTRE OMNI. PIERRE CROPPET	sport adaptés	3	2	20	48		
CITADELLE (La)	Gymnastique FSCF	211	139	4 872	4 416	2 436	1 980
CLEMENCEAU SPORTING CLUB	Football	376	376	13 174	11 759	6 587	5 172
CLUB AERONAUTIQUE COMTOIS	Aéronautisme	21	0	72	56	0	0
CLUB ALPIN FRANÇAIS	Montagne randonnée	586	0	1 643	1 589	822	767

CLUB OU SECTION	DISCIPLINE	Licenciés 2015	Compé- titeurs 2015	Subvention 2014	Subvention 2015	Acompte CM mars 2015	Solde à verser
CLUB UNIHOCKEY BESANÇON	Floorball	103	46	1 332	1 621	666	955
CPB	Lutte	267	267	7 349	7 389	3 675	3 714
DECOCHE BISONTINE	Tir à l'Arc	60	24	1 193	766	597	169
DOJO FRANC-COMTOIS	Omnisports		0	7 278	6 693	3 639	3 054
DOJO FRANC-COMTOIS	Aïkido	92	3	362	303		
DOJO FRANC-COMTOIS	Judo	401	155	5 925	5 243		
DOJO FRANC-COMTOIS	Karaté	73	39	991	1 147		
DOUBS SUD ATHLE	Athlétisme	272	186	8 340	5 992	4 170	1 822
DYNAMIQUE BISONTINE	Gymnastique rythmique	89	79	2 702	2 424	1 351	1 073
EMTM	Tennis de Table	19	19	418	322	0	322
ENTRE-TEMPS	Escalade	299	86	3 451	3 136	1 726	1 410
ETOILE SPORTIVE ST-FERJEUX	Omnisports		0	2 591	2 626	1 296	1 330
ETOILE SPORTIVE ST-FERJEUX	Cyclisme	18	18	428	367		
ETOILE SPORTIVE ST-FERJEUX	Tennis	154	51	1 625	1 583		
ETOILE SPORTIVE ST-FERJEUX	Tennis de table	32	32	538	676		
ETRIER BISONTIN	Equitation	325	85	1 030	881	515	366
FANNY CLUB COMTOIS	Pétanque	30	30	0	81	0	81
FC BALZAC	Football	29	0		78	0	78
FRANÇAISE (La)	Haltérophilie	159	50	2 161	1 638	1 081	557
FRANCHE-COMTE JUDO	Judo	132	132	4 398	3 937	2 199	1 738
GOLF CLUB BESANÇON	Golf	482	482	1 509	1 307	755	552
GONOJUKAN	Aïkibudo	122	0	415	330	208	122
HAND SPORT MAHORAIS	Handball	59	59	1 348	1 814	674	1 140
IKS	Karaté	113	56	2 207	1 750	1 104	646
INDEPENDANTE COMTOISE	Gymnastique	251	77	3 906	2 809	1 953	856
JEUNES TURCS BESANÇON	Football	45	45	1 280	1 322	640	682
JEUNESSE DE PALENTE	Gymnastique FSCF	61	41	1 564	1 270	782	488
KOOKABURRA BOOMERANG	Boomerang	12	12	391	195	196	0
LA MEDUSE	Plongée	98	10	342	265	171	94
LOCAL CLUB BOXE	Boxe	0	0	148	0	74	0
MONTRAPON (ASC)	Football	55	55	1 477	1 559	739	820
OLOF PALME ORCHAMPS	Football	28	28	0	821	0	821
OLYMPIQUE BISONTIN	Rugby	474	474	13 884	13 401	6 942	6 459
ORCHAMPS PALENTE AS	Football	96	96	1 466	2 714	733	1 981
ORIENTATION TEAM BESANÇON	Course d'Orientation	78	60	1 495	1 601	748	853
PALENTE ORCHAMPS HB	Handball	401	382	11 245	11 339	5 623	5 716
PASSION SYNCHRO BESANÇON	Natation	60	0	249	162	125	0
PETANQUE FRANC-COMTOISE	Pétanque	146	146	0	395	0	395
PKA	Karaté	100	41	1 676	1 417	838	579
PLANOISE SAINT- FERJEUX	Football	306	306	9 084	8 972	4 542	4 430

CLUB OU SECTION	DISCIPLINE	Licenciés 2015	Compétiteurs 2015	Subvention 2014	Subvention 2015	Acompte CM mars 2015	Solde à verser
PRES DE VAUX (US)	Football	164	164	4 393	4 946	2 197	2 749
PSB	Aïkibudo	30	1	78	94	0	94
PSB	Football	474	474	14 738	14 391	7 369	7 022
PSB	Tennis de Table	83	68	2 588	1 987	1 294	693
PSB JUDO	Judo	374	40	1 995	2 268	998	1 270
RETRAITE SPORTIVE DU GRAND BESANÇON	Multisports	403	0	911	1 092	456	636
RETRAITE SPORTIVE BESANÇON TILLEROYES	Multisports	125	0	911	339	0	339
ROLLER DERBY GRAND BESANÇON	Roller derby	37		0	100	0	100
ROLLER HOCKEY	Roller Hockey	77	77	2 035	2 059	1 018	1 041
SAINT-CLAUDE (La)	Gymnastique	325	175	5 604	5 437	2 802	2 635
SAUVEGARDE KARATE CLUB	Karaté	40	40	1 341	1 261	671	590
SHOTOKAN (Le)	Karaté	76	10	209	382	105	277
SNB	Omnisports		0	3 700	4 535	1 850	2 685
SNB	Aviron	125	65	1 635	2 298		
SNB	Canoë Kayak	125	91	2 065	2 237		
SOCIETE DE TIR DE BESANÇON	Tir	367	73	2 969	2 439	1 485	954
SOLEIL BRILLE POUR TOUT LE MONDE	Handisport	203	62	2 152	1 954	1 076	878
TAEKWONDO STK	Taekwondo	35	2	104	108	0	108
TENNIS DU GRAND BESANÇON	Tennis	449	51	4 330	2 546	2 165	381
ULTIMATE CLUB VESONTIO	Ultimate	38		0	103	0	103
VELOTTE (ASC)	Football	175	175	5 140	5 308	2 570	2 738
VOLANT BISON TIN	Badminton	148	76	1 786	2 259	893	1 366

Total cotations	17 832	9 843	260 978	253 027	126 674	126 008
------------------------	---------------	--------------	----------------	----------------	----------------	----------------

4.2 - Dispositif Sport ensemble

- Au titre de la formation d'éducateurs sportifs ou bénévoles à la prise en charge de personnes en situation de handicap :

- BAPA	500 €
- CPB Lutte	750 €
- Entre temps	500 €

- Au titre d'un soutien complémentaire pour l'organisation de manifestations sportives à destination de personnes en situation de handicap :

- Balise 25	500 €
- Besançon Hockey Club	500 €
- ASC Salins de Bregille	750 €
- Besançon Triathlon	1 000 €
Total	4 500 €

- d'autoriser M. le Maire ou l'Adjoint Délégué à signer les conventions de soutien à l'emploi sportif dans les associations sportives de Besançon,

- d'autoriser M. le Maire ou l'Adjoint Délégué à signer les avenants aux Contrats de Développement Sportif avec les différents clubs de sport individuel et avec le BVB.

M. ALLEMANN et M. MOUGIN n'ont pas pris part au vote.

76. Relations Internationales - Attribution de subventions aux établissements scolaires

A l'unanimité des suffrages exprimés, le Conseil Municipal a décidé d'attribuer les subventions suivantes :

- 600 € au Lycée Pierre Adrien Pâris, pour le déplacement de 12 élèves à Charlottesville,

- 160 € à l'Association Jumelage La Poste France Télécom pour son échange avec ses homologues de Bielsko-Biala.

M. LIME, M. ALLEMANN et Mme VIGNOT n'ont pas pris part au vote.

77. Relations Internationales - Attribution de subventions à des projets culturels internationaux

A l'unanimité des suffrages exprimés, le Conseil Municipal a décidé d'attribuer les subventions suivantes pour des projets culturels internationaux :

- 150 € à l'Association Consonances pour l'organisation d'une exposition mêlant artistes bisontins et fribourgeois sur le thème du voyage,

- 1 500 € à l'Association Tetraktys pour son projet de concert commun franco-suisse avec l'ensemble Les Chambristes de Neuchâtel.

78. Programme de Réussite Educative - Versement d'une subvention à la Caisse des Ecoles

A l'unanimité des suffrages exprimés, le Conseil Municipal a décidé d'attribuer une subvention de 40 000 € à la Caisse des Ecoles pour la mise en œuvre du Programme de Réussite Educative durant l'année 2015.

M. LE MAIRE, M. DAHOUI et Mme JOLY n'ont pas pris part au vote.

79. Education - Attribution de subventions à deux projets associatifs

A la majorité des suffrages exprimés (2 contre), le Conseil Municipal a décidé d'attribuer les subventions suivantes :

- 8 892 € à l'Association Léo Lagrange pour son action de sensibilisation aux comportements violents au sein de l'école Herriot et de formation auprès de référents périscolaires,

- 3 000 € à l'Association Croqu'livre pour son action «Le Pré aux histoires».

Mme LEMERCIER n'a pas pris part au vote.

80. Equipements solaires thermiques - Attribution de subvention

A l'unanimité des suffrages exprimés, le Conseil Municipal a décidé d'attribuer une subvention de 5 200 € à la SAIEMB Logement qui a installé 74 m² de capteurs solaires lui permettant d'assurer une partie du chauffage de 16 pavillons au Vallon du Jour.

M. BODIN, M. SCHAUSS, M. OMOURI, Mme POISSENOT et Mme THIEBAUT n'ont pas pris part au vote.

MARCHES

81. Assistance en matière de gestion de dette - Groupement de commandes entre la Ville de Besançon et la Communauté d'Agglomération du Grand Besançon

A la majorité des suffrages exprimés (2 contre), le Conseil Municipal a décidé :

- de se prononcer favorablement sur le groupement de commandes entre la Ville de Besançon et la CAGB pour l'assistance en matière de gestion de dette,

- d'autoriser M. le Maire ou l'Adjoint Délégué à signer la convention constitutive du groupement de commandes.

82. Marchés de prestations de services portant sur l'impression, la distribution et la régie publicitaire des magazines des deux collectivités - Constitution d'un groupement de commandes entre la Ville de Besançon et le Grand Besançon

A l'unanimité des suffrages exprimés, le Conseil Municipal a décidé :

- de se prononcer favorablement sur la constitution d'un groupement de commandes entre la Ville de Besançon et le Grand Besançon pour des prestations de services relatifs à l'impression, la distribution et la régie publicitaire des magazines des deux collectivités,

- d'autoriser M. le Maire ou l'Adjoint Délégué à signer la convention constitutive du groupement de commandes,

- d'autoriser M. le Maire ou l'Adjoint Délégué à signer les marchés.

83. Acquisition de mobilier administratif - Convention de groupement de commandes et signature des marchés

A l'unanimité des suffrages exprimés (2 abstentions), le Conseil Municipal a décidé :

- d'autoriser M. le Maire à signer la convention de groupement de commandes avec le Centre Communal d'Action Sociale, la Communauté d'Agglomération du Grand Besançon ainsi que l'Institut Supérieur des Beaux-Arts et le SYBERT pour l'acquisition de mobilier administratif,

- d'autoriser M le Maire à lancer la procédure de passation des marchés publics et à signer les marchés.

84. Missions de coordination sécurité, protection de la santé (SPS) pour les opérations de travaux de catégories 2 et 3 - Signature de la convention de groupement de commandes de l'accord-cadre et des marchés

A l'unanimité des suffrages exprimés (2 abstentions), le Conseil Municipal a décidé :

- d'autoriser M. le Maire à signer la convention de groupement de commandes avec le Centre Communal d'Action Sociale et la Communauté d'Agglomération du Grand Besançon pour des missions de coordination sécurité, protection de la santé pour les opérations de travaux de catégories 2 et 3,

- d'autoriser M. le Maire à lancer la procédure de passation de l'accord-cadre et à signer l'accord et les marchés subséquents correspondants.

85. Fourniture d'équipements de protection individuelle (EPI) - Convention de groupement de commandes

A l'unanimité des suffrages exprimés (2 abstentions), le Conseil Municipal a décidé d'autoriser M. le Maire à signer la convention de groupement de commandes avec le Centre Communal d'Action Sociale, la Communauté d'Agglomération du Grand Besançon, l'Institut Supérieur des Beaux-Arts et le SYBERT pour la fourniture d'équipements de protection individuelle.

86. Marché de maintenance des ascenseurs, de monte-charge et d'élévateurs pour les personnes à mobilité réduite (PMR) dans l'ensemble des bâtiments de la Ville - Signature du marché

A l'unanimité des suffrages exprimés (2 abstentions), le Conseil Municipal a décidé :

- d'autoriser M. le Maire ou l'Adjoint Délégué à lancer le marché selon la procédure de l'appel d'offres pour la maintenance des ascenseurs, de monte-charge et d'élévateurs PMR dans l'ensemble des bâtiments de la Ville,

- d'autoriser M. le Maire ou l'Adjoint Délégué à signer le marché avec l'entreprise retenue.

87. Marché de maintenance des systèmes de sécurité incendie de catégorie A et B de la Ville de Besançon - Lot n° 2 : maintenance des équipements de marque SIEMENS - Signature d'un avenant

A l'unanimité des suffrages exprimés (2 abstentions), le Conseil Municipal a décidé d'autoriser M. le Maire à signer l'avenant n° 1 au marché de maintenance des systèmes de sécurité incendie de marque SIEMENS (lot n° 2) avec la société SIEMENS pour un montant de 13 200 € HT.

88. Motion pour l'accueil des Réfugiés à Besançon

M. BONNET, au nom des groupes Les Républicains Société Civile et UDI, a présenté la motion suivante relative à l'accueil des Réfugiés à Besançon :

«L'asile est un droit fondamental, inscrit dans notre Constitution et dans divers engagements internationaux et garanti par les juges, nationaux comme européens.

Nous sommes tous attachés aux principes constitutionnels du droit d'asile et nous sommes solidaires des populations qui subissent guerres et violences. Ce droit doit être appliqué rigoureusement ; le corollaire est que l'immigration clandestine doit être combattue avec la plus grande fermeté.

Toute initiative visant à mettre en place un plan européen global visant à faire face à cet afflux sans précédent de réfugiés et de migrants, à lutter efficacement contre les causes de ces conflits qui provoquent ces déplacements massifs de populations et mettre hors d'état de nuire les passeurs criminels qui exploitent sans vergogne la détresse humaine ne peuvent que recueillir notre soutien.

La politique de l'asile relève des compétences régaliennes de l'Etat qui doit en assumer la responsabilité administrative et financière.

Une politique juste et équitable doit être proposée pour les Français et pour les étrangers qui demandent à vivre sur notre territoire dans la légalité, combattre l'immigration irrégulière et préserver nos valeurs. Il convient de très clairement distinguer ce qui relève de l'immigration légale de l'immigration illégale.

Aujourd'hui un principe de réalité s'impose à nous tous : la France est traversée par de graves tensions : le marché du travail est bloqué, les finances publiques sont contraintes, le système éducatif est en panne, la sécurité nationale est menacée, les revendications communautaires s'affirment.

Il est irresponsable de penser que l'immigration doit encore augmenter, alors que la communauté nationale est fragilisée, que les migrants eux-mêmes sont victimes de trafics odieux, au départ de leur pays, en cours de migration et en arrivant sur notre territoire.

Le Gouvernement a décidé d'accueillir 24 000 nouveaux réfugiés dans le cadre du plan européen de répartition, en s'appuyant notamment sur les communes et les intercommunalités.

Dans ce contexte qui nous touche tous, nous avons besoin de voir clair dans la stratégie de l'Etat et dans sa capacité à maîtriser la situation.

Nous, élus municipaux, avons besoin d'éclaircissements sur un certain nombre de points :

- *Quelles sont les personnes concernées par le dispositif prévu par le Gouvernement ? Ceux qui nous demandent protection aujourd'hui ne sont candidats à rien : ils fuient devant la persécution, la torture et la mort. Si la cause de leur départ forcé, de Daech aux talibans ou au régime syrien, ne disparaît pas, il n'y a pas de réponse durable parce qu'il n'y a pas de retour possible.*
- *Quel est le nombre de réfugiés que nous sommes susceptibles d'accueillir ?*
- *Quelles sont les capacités d'accueil des CADA (centres d'accueils pour demandeurs d'asile) ?*

Dans le Doubs : sur les 307 places que possède le département, 217 se trouvent à Besançon. Tous affichent aujourd'hui complet. Dans ces établissements, les migrants sont hébergés et accompagnés dans leurs démarches administratives. Un long processus de deux ans en moyenne les attend qui ne débouche que sur 17 % d'admission.

Déjà en 2014, l'Association d'hygiène sociale de Franche-Comté (ASHFC) envisageait l'année 2015 « avec appréhension », annonçant que « les limites du service (avaient) déjà été largement franchies ».

- *Quel est le niveau de concertation de l'Etat avec les communes et les intercommunalités ?*
- *L'Etat veut faire peser sur les communes et les intercommunalités les dépenses supplémentaires occasionnées par l'accueil des réfugiés. Les 1000 euros annoncés par réfugié accueilli (+ 1000 euros promis par la Région) sont loin de couvrir les coûts globaux de la prise en charge de ces personnes.*

Nous devons être en mesure de choisir qui nous pouvons accueillir sur notre territoire respectant ainsi ce qu'est la France, un Etat de droit, démocratique et républicain.

Doit être définie annuellement au Parlement notre capacité d'accueil, en raison de la situation économique et sociale, afin de déterminer qui nous pouvons accueillir régulièrement en France.

Nous réitérons notre solidarité aux réfugiés dont la vie est gravement menacée dans leur pays. Ces personnes doivent être accueillies prioritairement et être prises en charge décemment. A Besançon nous ferons face, mais uniquement à hauteur de nos capacités».

A la majorité des suffrages exprimés (10 pour, 43 contre, 2 élus ne prenant pas part au vote), le Conseil Municipal a décidé de rejeter la motion proposée.

La séance est levée à 21 h 30.

Hôtel de Ville, le 23 septembre 2015
Le Maire,



Jean-Louis FOUSSERET.

Affiché à Besançon, le 23 septembre 2015
Le Maire,



Jean-Louis FOUSSERET.